




MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 19 février 2024

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	14
VOTANTS	19
DATE DE CONVOCATION	
13 février 2023	
DATE D’AFFICHAGE	
23 FEV. 2024	
Codification : 9.1	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le 22 FEV. 2024 et publication du 22 FEV. 2024 Le Maire, Jean-Yves BOIRE	
	

L'an deux mille vingt-quatre, le **dix-neuf** février, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le treize février deux mille vingt-quatre** s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Katy VAZQUEZ DUDEK, Patrick PORNET, Roseline TRAMBOUZE, Isabelle ROUVIDAN et Lucie ROCH.

Absents avec excuse (pouvoir) :

Chantal SAVARINO donne pouvoir à Christine VALADE
André ALEX donne pouvoir à Marcel DUMAS
Didier DUPIN donne pouvoir à Katy VAZQUEZ DUDEK
Patricia PERRET donne pouvoir à Sylvie RENARD
Sylvain GIRARDIN donne pouvoir à Patrick DUCROS

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Roseline TRAMBOUZE

OBJET : 2024-006 : Fourniture de panneaux (OP25735)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de remplacement des panneaux d'informations sur la coupure de nuit

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20240219-2024-006-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/02/2024
Publication : 22/02/2024

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant H.T.	% - PU	Participation
Fourniture de six panneaux coupure de nuit	690 €	71.0 %	489 €
TOTAL	690 €		489 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'acter** que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de « fourniture de six panneaux coupure de nuit » dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à la commune pour information avant exécution.
- **D'acter** que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.
- **D'approuver** le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- **D'amortir** ce fonds de concours en 1 année.
- **D'imputer** les dépenses correspondantes sur l'opération 103 de la section d'investissement du budget général.
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tous documents et actes afférents.

Ainsi fait et délibéré,

Ont signé au registre Monsieur le Maire et Le Secrétaire de séance,

Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 22 février 2024



Le Maire,
Jean-Yves BOIRE

Le secrétaire de séance
Roseline TRAMBOUZE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20240219-2024-006-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/02/2024
Publication : 22/02/2024